



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021

La séance est ouverte à 20h50 sous la présidence de Frédéric BALARD, Maire.

Etaient présents : Frédéric BALARD, Marie JEANJEAN, Franck VIEILLEDENT, Marc POUDEROUS, Brigitte BEZAMAT, Stéphanie COSTES, Xavier GAUBERT, Jérémie GAYRAUD, Ségolène MALAVAL, Bastien TREMOLIERES-SERMET.

Étaient excusés : Dominique VILLANO

Secrétaire de séance : Ségolène MALAVAL

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 07 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### REMPACEMENT DE LA GERANTE APC DURANT SES CONGES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le remplacement de la gérante de l'agence postale communale durant ses congés par l'adjoint administratif territorial, qui a suivi une formation.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

### ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron prendra fin au 31 décembre 2021, et propose ainsi le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au renouvellement de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### ACQUISITION D'UN TRACTEUR

Monsieur le Maire propose l'achat d'un tracteur, de marque Claas. Il a demandé un devis auprès de la SAS MARTIN, qui s'élève à la somme de 67 200,00 € TTC, laquelle sera amortie sur 7 ans avec un montant de 7 541,91 €.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à l'achat du tracteur.

### FIN DE PROCEDURE DE MISE EN CONFORMITE DU CIMETIERE DE CASTELMUS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la procédure de mise en conformité du cimetière de Castelmus a prit fin le 13 décembre 2021. Afin de clôturer la procédure, il convient d'affecter à perpétuité un emplacement dans le cimetière communal, convenablement aménagé, à l'usage d'un ossuaire destiné à recevoir les restes post-mortem des défunts exhumés des sépultures reprises par la commune.

Le Groupe ELABOR a proposé un devis d'un montant de 15 155,28 € TTC pour les prestations nécessaires à la clôture de la procédure.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis proposé par le Groupe ELABOR et ainsi clôturer la procédure de mise en conformité du cimetière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.